

parenté éloignée pour faire ce que nous appelons chez nous des chicanes de Normands ; mais qu'au contraire, le gouvernement pourra compter plus d'une fois sur son concours précieux.

J'ose le solliciter pour l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône dont j'ai l'honneur d'appuyer la proposition. (Texte.)

Sir CHARLES TUPPER (Cap-Breton) : M. l'Orateur, la tâche agréable m'incombe de féliciter chaleureusement l'honorable député de Prince-est sur le discours qu'il vient de prononcer à l'appui de la motion qui nous a été soumise. Le talent dont il a fait preuve convaincra tous ses collègues, que sa présence parmi nous est une précieuse acquisition. Personne, plus que moi, n'est heureux de constater du talent et des capacités chez ceux qui sont élus pour siéger du côté de la droite. J'espère cependant, qu'avec la belle intelligence dont il vient de faire preuve, il ne tardera pas longtemps à modifier sensiblement ses opinions, surtout quant aux causes de la grande prospérité dont le Canada jouit, ce dont nous nous réjouissons tous. J'ai entendu avec un plaisir particulier la déclaration qu'il a faite en affirmant que nous nous acquitterions plus avantageusement de notre devoir envers le pays en reconnaissant que le Canada n'est pas à la merci de son puissant voisin, et qu'avec les énormes ressources naturelles dont la Providence nous a favorisés, nous pourrions nous tracer une ligne de conduite indépendante qui nous vaudra le respect et même l'approbation de nos voisins.

Je me rallie de grand cœur à la déclaration faite par le proposeur de la résolution, à savoir : qu'à son avis, la proposition formulée par les représentants des Etats-Unis à la haute commission mixte, relativement à l'Alaska, est peu favorable et qu'elle ne saurait être tenue, aux yeux de tout homme indépendant des partis politiques, que pour une violation des principes de droit international et de justice que toute nation a droit d'attendre d'une autre nation. L'honorable député a exposé à la Chambre en termes fort clairs et fort précis l'avis que lorsque les représentants des Etats-Unis déclarèrent qu'ils ne consentiraient pas à l'arbitrage, à moins que les représentants du gouvernement de Sa Majesté et du Canada ne consentissent à ce que, abstraction faite du verdict, les Etats-Unis demeurent en possession des territoires qui pourraient, d'après la décision des arbitres, appartenir au Canada, ils ont pris une attitude que nul sujet anglais, soit de ce côté de l'Atlantique soit de l'autre côté, qui est animé du moindre sentiment d'indépendance, ne voudrait approuver. Et en cela, j'espère, l'honorable député rencontre l'appui cordial et unanime de la Chambre. L'honorable député a ajouté que l'arbitrage proposé par les représentants des Etats-Unis, arbitrage sous l'empire duquel trois membres seraient choisis de chaque

côté, sans qu'il soit nommé de tiers-arbitre, il n'est que trop évident, équivaut à un ajournement de l'étude de la question—et que l'on n'a nullement visé à l'adoption de moyens propres à provoquer une solution satisfaisante du différend. En cela, j'en suis convaincu, l'honorable député a exprimé le sentiment de tous nos collègues.

Je ne saurais toutefois me ranger à l'avis de l'honorable député relativement à la cause de la prospérité dont jouit actuellement le Canada. Nous devons féliciter en commun le pays de la grande prospérité dont le Canada jouit en ce moment. C'est un principe fondamental chez le parti conservateur que, abstraction faite du parti au pouvoir, il est tenu, non seulement en justice pour les intérêts du parti lui-même, mais en justice envers ce qui domine au-dessus de tout parti, de reconnaître la prospérité du pays et de donner à qui de droit le crédit de cette prospérité. Je pourrai, toutefois, si je ne me trompe, convaincre l'honorable député—lequel avec les preuves de grande intelligence qu'il nous a données aujourd'hui même en Chambre, me semble tout à fait susceptible de conviction—que le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, peut à juste titre réclamer le mérite de la grande prospérité dont jouit actuellement le Canada.

Quant à l'honorable député de Montmagny (M. Martineau), si je n'ai pas suivi son discours avec autant de satisfaction personnelle, en raison des difficultés que j'ai éprouvées à saisir parfaitement le fil de sa harangue, je dois dire toutefois que j'ai prêté l'oreille avec grand plaisir à ses paroles. J'aurais été heureux de pouvoir saisir plus parfaitement les beautés de la langue dont il s'est servi, mais ce que j'ai compris suffit pour me permettre d'affirmer que le très honorable leader de la Chambre peut se féliciter d'avoir trouvé dans l'honorable député un partisan parlementaire très dévoué et très crédule. Lorsque l'honorable député ose affirmer que le leader du cabinet et le gouvernement ont tenu toutes leurs promesses, j'apprends que tout en se montrant disposé à accorder une confiance illimitée à son chef, il ne prouve en même temps qu'il n'a pas étudié les questions politiques avec l'attention nécessaire pour en parler avec autorité. Bien loin que ce langage extravagant ait quelque fondement l'honorable député constatera, lorsqu'on le mettra au défi de signaler une seule promesse à l'électorat que le gouvernement et son leader aient tenue, qu'il se trouvera dans l'impuissance de le faire. Tout en signalant le plaisir avec lequel j'ai prêté l'oreille aux paroles de ces deux députés, je ne saurais mettre en oubli les compliments si flatteurs que m'a adressés l'honorable député qui a appuyé l'adresse. Plût au ciel que j'eusse droit seulement à la moitié des éloges dont il a daigné me combler ! Je m'efforcerais toutefois de convaincre l'honorable député, au fur et à mesure que nous nous connaissons davantage, que soit que j'aie tort ou raison,